



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0652

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0652**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Rachat d'ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Le contexte

Par délibération en date du 29 mars 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention publique d'aménagement (CPA) avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet de programme des équipements publics (PEP), ainsi que le bilan financier prévisionnel de la ZAC de la Duchère à Lyon 9°.

Le PEP a été approuvé définitivement par délibération du 19 septembre 2005, pour un montant de 55 M€ HT pour les infrastructures secondaires de la Communauté urbaine de Lyon. Il indique une participation forfaitaire de la Communauté urbaine d'un montant de 15,384 M€ HT, soit 18,4 M€ TTC, à la réalisation des équipements publics, suivants :

- la place centrale,
- les voiries (axe est-ouest, boulevard du Plateau prolongé),
- les bassins d'assainissement.

La place centrale a été réalisée au cours de l'année 2012, remise aux services gestionnaires de la Communauté urbaine et ouverte au public.

En 2014, ce sont les voiries du Plateau nord et centre qui ont été livrées et remises aux services gestionnaires.

A ce jour, une nouvelle centralité a vu le jour autour de la place centrale Abbé Pierre, point de convergence des axes structurants nord-sud (avenue du Plateau) et est-ouest (avenue Rosa Parks). D'ici la fin de la concession d'aménagement en 2017, il reste à poursuivre l'aménagement du Plateau sud, sur l'emplacement de l'actuelle barre 230 à démolir.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la convention publique d'aménagement et au PEP approuvés, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation affectée à la réalisation de ces équipements.

2° - Les ouvrages

En 2014, l'ensemble des voiries de la phase 1 de la ZAC ont été livrées et remises à la Communauté urbaine, à savoir :

- les voiries du Plateau nord (rue Victor Schœlcher, rue Mouloudji, rue Édith Piaf, rue Arthur Rimbaud, rue Victor Muhlstein),

- l'avenue Rosa Parks,
- le parvis de la halle d'athlétisme Stéphane Diagana,
- les voiries du Plateau centre (avenue du Plateau, rue de Jéricho).

Le coût global de ces aménagements réalisés par l'aménageur s'élève à 13 571 448 €TTC (études, honoraires et travaux), soit un ratio moyen de 223 € par mètre carré. L'emprise foncière est cédée à la Communauté urbaine à titre gratuit.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des espaces verts et de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur et remis gratuitement à la Ville de Lyon.

3° - Le montage financier

La participation forfaitaire au rachat des équipements publics est répartie comme suit :

Équipements à racheter	Montant (en € TTC)	Remise d'ouvrage
silos enterrés	346 840	délibération du 28 juin 2010
Place Abbé Pierre	1 600 000	délibération du 26 septembre 2013
voiries Plateau nord et Centre avenue Rosa Parks	4 211 000	proposition de délibération en 2015
	8 420 000	2016
	3 821 267	2017
Total	18 399 264	

Dans le cadre de la répartition du montant global de 18,4 M€ TTC correspondant à la participation de la Métropole de Lyon à la réalisation d'équipements publics relevant de sa compétence, il est proposé d'affecter forfaitairement 4 211 000 € TTC au rachat de ces ouvrages pour l'année 2015.

Il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 4 211 000 € sur l'opération n° 0P17O0846 - Lyon 9° - GPV Duchère aménagement du plateau.

La somme restante sur le montant global de 18,4 M€ TTC, soit 12,241 M€ TTC, sera versée de façon échelonnée sur 2016 et 2017, date d'achèvement de la concession d'aménagement à la SERL. Des autorisations de programme complémentaires seront demandées ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la remise d'ouvrages forfaitaire par l'aménageur à la Métropole de Lyon des voiries de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, pour un montant total de 4 211 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 4 211 000 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2015, sur l'opération n° 0P17O0846.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 279 981 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 23151 - fonction 515 - opération n° 0P17O0846.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.